

Reveyrand

Nom : Reveyrand
 Prénoms : Joseph Antoine Surnom : _____

Numéro matricule du recrutement : 489
 Classe de mobilisation : 1895

ÉTAT CIVIL.

Né le 28 février 1875, à St Georges d'Espéranche, canton d'Heyrieu, département de l'Isère, résidant à St Georges d'Espéranche, canton d'Heyrieu, département de l'Isère, profession de cultivateur, fils de Antoine et de Genevieve Stehbanne, domiciliés à St Georges d'Espéranche canton d'Heyrieu, département de l'Isère.

SIGNALEMENT.

Cheveux bruns, sourcils bruns, yeux bleus, front découvert, nez droit, bouche moyenne, menton rond, visage ovale.
 Taille : 1 m. 67 cent. Taille rectifiée : 1 m. _____ cent.
 MARQUES PARTICULIÈRES : _____

N° 71 de tirage dans le canton d'Heyrieu

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
 (Indiquer la nature des dispenses.)
Bon

Compris dans la 1 partie de la liste du recrutement cantonal (_____ partie).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
 (Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Incorpore le 14 Novembre 1896 n°m° 3672
 Arrive au Corps de Chasseur de 2^e classe le 14 Juin
 Envoyé en congé le 20 Septembre 1899 en attendant son passage dans la réserve.
Certificat de bonne conduite : Accordé

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3)

Dans l'armée active. _____
 Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. Chasseurs à pied 91414
 Dans l'armée territoriale et dans sa réserve. 3^e Bat^{on} de Chasseurs à pied 575

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
 PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

| Dates. | Communes. | Subdivisions de région. | Domicile ou R. résidence. |
|--------|-----------|-------------------------|---------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |

DANS L'ARMÉE ACTIVE.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1^{er} Novembre 1899

DANS LA DISPONIBILITÉ OU DANS LA RÉSERVE DE L'ARMÉE ACTIVE.

Bataillon (A) de Chasseurs à pied - Grenoble

Numéro au contrôle spécial du recrutement : 99

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans le 1^{er} B^{at}on de Chasseurs du 2 au 24 Mars 1903
 A accompli une 2^e période d'exercices dans le 1^{er} Bataillon de Chasseurs à pied du 1^{er} Juillet au 1^{er} Août 1909
 Passé dans l'armée territoriale le 1^{er} Octobre 1909

DANS L'ARMÉE TERRITORIALE ET DANS SA RÉSERVE.

Rappelé à l'active par suite de la Mobilisation Générale (Décret Présidentiel du 1^{er} Août 1914) Arrive au corps le 31 août 1914. Reformé N°2 par la 6^{ème} spéciale de Reforme de Trêves du 10 X = 1914 pour hémoptysies bacillaires, bronchite bacillaire Rayé le 11 dudit Campagnes : contre l'Allemagne du 31 Août 1914 au 10 décembre 1914.

A accompli une période d'exercices dans le 3^e B^{at}on de Chasseurs à pied du 3 au 11 Août 1911

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le _____
 Libéré du service militaire le _____

Exempté du service militaire par son Conseil de Revision de l'Isère le 4 Juin 1915.
Décédé le 9 Juin 1922 à Heyrieu sans avoir servi.

ÉPOQUE À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

| la disponibilité de l'armée active. | la réserve de l'armée active. | l'armée territoriale. | la réserve de l'armée territoriale. | DATE de la LIBÉRATION du service militaire. |
|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|---|
| | <u>1^{er} Novembre 1899</u> | <u>1^{er} Novembre 1909</u> | <u>1^{er} Novembre 1915</u> | <u>1^{er} Novembre 1921</u> |
| | | <u>1^{er} OCTOBRE 1916</u> | <u>1^{er} OCTOBRE 1916</u> | <u>1^{er} OCTOBRE 1923</u> |

libéré du service militaire le 4 décembre 183e.
 comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.

Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)